

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-39/2024**

Objet : Approbation d'une convention d'autorisation de travaux anticipés et d'occupation temporaire de la maison rue des Remparts avec EPORA en vue de sa démolition.

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juillet à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : ROUX Nicolas.

Absents : PHILIBERT Carine – JUVENON Marie-Hélène.

Procuration : ROUX Nicolas à ANGE Josianne.

WOZNIAK Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu le projet de convention,

Considérant que, la convention a pour objet d'autoriser la commune de Clérieux d'effectuer des travaux sur le bien appartenant à EPORA situé rue des Remparts ainsi que d'autoriser l'occupation temporaire du tènement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération (avenant, etc.).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 15 juillet 2024.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK